

Ouest lausannois



Entièrement refaits, le bassin des plongeurs et la piscine olympique de la Fleur-de-Lys étaient les vedettes des portes ouvertes organisées samedi par la Commune de Prilly. Le chantier budgété à 14,1 millions aura duré plus d'un an. JEAN-PAUL GUINNARD

Prilly retrouve sa piscine, restée à sec près de deux ans

Curieux et nageurs impatientes se sont rendus en nombre à la Fleur-de-Lys, trois semaines avant l'ouverture officielle

Christelle Genier

L'heure est aux finitions à la piscine de Prilly. Car malgré les gravats et les nombreuses machines de chantier encore présents, on assure aux visiteurs venus samedi que leur piscine sera bel et bien prête pour l'ouverture, le 15 mai à 15 h 05.

Les baigneurs auront été patients: la piscine fréquentée de la Fleur-de-Lys sera restée fermée presque 1 an et 9 mois. Il aura fallu 14,1 millions de francs pour ce chantier commencé l'an dernier, qui visait à réparer des bassins sujets à de gros problèmes de fuites, sans parler des infrastructures vétustes.

Et ça en valait la peine, jugent les habitués. Les bâtiments, le revêtement des piscines, ainsi que le

«C'est un gros chantier pour Prilly et les habitants sont intéressés par ces travaux»

Simon Olivier Municipal de Prilly

«C'est bien qu'ils aient gardé le côté familial»

Hélène Une habitué

système de traitement des eaux ont été refaits. Désormais, le fond en inox du bassin non nageurs reflète une eau turquoise. Les nouveaux vestiaires sont tapissés de bois à l'extérieur. Devant, les petits espaces décoratifs vont bientôt s'orne de roseaux. Sur le toit, des panneaux solaires ont été installés pour alimenter la pompe à chaleur de l'eau. Les ingénieurs ont aussi pensé aux personnes à mobilité réduite, en prévoyant des rampes d'accès aux bassins. Les enfants, eux, pourront s'amuser sur le toboggan bleu en forme de serpent qui borde leur piscine.

Le site n'a cependant pas été chamboulé, puisque les bassins et les bâtiments conservent leur emplacement. «C'est bien qu'ils aient gardé le côté familial de cette piscine, se réjouit Hélène, une jeune femme venue découvrir les travaux. Je suis aussi contente de voir qu'ils ont laissé les arbres.» Nicole, quant à elle, admire le travail des architectes. «Quand on voit comment c'était avant, on se rend compte qu'ils ont fait un gros effort de modernisation.»

250 personnes

La journée portes ouvertes a attiré près de 250 personnes. «C'est un gros chantier pour Prilly et les habitants sont intéressés par ces travaux, juge Simon Olivier, municipal en charge de la piscine. «Je viens ici depuis que je suis gamin, ce lieu fait partie de la vie de Prilly», abonde Luigi, un trentenaire.

Pour accueillir comme il se doit les habitants dans leur nouvelle piscine, une manifestation populaire et gratuite aura lieu le 13 juin.

La rénovation en chiffres

250 Le nombre approximatif de personnes présentes samedi matin pour la 4e et dernière journée portes ouvertes.
14,1 millions Le budget des travaux de remise en état de la piscine, construite en 1970.
50,03 m La longueur du bassin olympique, qui a ainsi pu être homologué.

13 mois La durée des travaux de rénovation.
50 ans La durée de vie des nouveaux revêtements en inox des bassins.
4,50 m La hauteur du plongeur.
18 Le nombre de bancs qui vont être installés sur le site.

Poursuivi à la Riponne son cœur a lâché

La mort d'un Marocain dans des escaliers, le 31 décembre 2014, à Lausanne, est due à une crise cardiaque et non aux coups reçus par la victime à terre

Les résultats de l'autopsie du Marocain de 23 ans retrouvé mort au petit matin du 31 décembre dans des escaliers de la place de la Riponne, à Lausanne, sont entre les mains du procureur chargé de l'enquête. «Les coups qu'il a reçus n'ont pas entraîné la mort», déclare Stéphane Coletta. Selon les médecins légistes, le jeune homme est décédé d'un «collapsus cardiovasculaire», c'est-à-dire d'un effondrement massif de la pression artérielle. Ce grave malaise a provoqué sa chute dans les marches d'escalier.

Au moment du drame, la victime était en train de fuir trois poursuivants à la suite d'une altercation qui s'était produite au VO, un bar de la place du Tunnel. Le motif, futile, concernait un téléphone portable. Affaibli par une maladie pulmonaire qui l'avait amené à séjourner en Suisse, au bénéfice d'un permis humanitaire, afin de suivre un traitement au CHUV, le jeune homme a peut-être mal supporté l'effort dû à la course ou le stress provoqué par la situation.

Parmi les trois poursuivants, un jeune homme de 18 ans, également d'origine marocaine, se trouve encore en détention provisoire sous l'autorité du procureur. C'est lui qui avait frappé la victime à terre sur le visage, à coups de pied et de poings. «Le rapport d'autopsie n'influence pas l'enquête de manière notable. En revanche, il a un impact sur la qualification juridique des faits, c'est



Le malheureux avait été retrouvé sur les escaliers.

délicat», souligne le procureur Stéphane Coletta, qui ne s'explique pas en dire davantage à ce stade.

«L'auteur des coups était venu de meurtre, or c'est désormais un délit impossible à qualifier qu'il y a une certitude: les coups ne sont pas à l'origine de la mort», commente Me Blaise Marmy, avocat de la famille de la victime.

«L'auteur des coups était prévenu de meurtre, or c'est désormais un délit impossible à qualifier»

Blaise Marmy Avocat de la famille de la victime

La victime, qui vit dans la région, pourrait rester, par exemple, non-assistance à personne en danger. Le défenseur du jeune homme en détention provisoire Me Youri Widmer, ne s'explique pas faire de commentaires à l'instant. De son côté, Me Blaise Marmy rencontrera cette semaine la famille de la victime, qui vit dans la région, pour lui expliquer la situation juridique. La famille de la victime, qui vit dans la région, pourrait rester, par exemple, non-assistance à personne en danger. Le défenseur du jeune homme en détention provisoire Me Youri Widmer, ne s'explique pas faire de commentaires à l'instant. De son côté, Me Blaise Marmy rencontrera cette semaine la famille de la victime, qui vit dans la région, pour lui expliquer la situation juridique. La famille de la victime, qui vit dans la région, pourrait rester, par exemple, non-assistance à personne en danger. Le défenseur du jeune homme en détention provisoire Me Youri Widmer, ne s'explique pas faire de commentaires à l'instant. De son côté, Me Blaise Marmy rencontrera cette semaine la famille de la victime, qui vit dans la région, pour lui expliquer la situation juridique.

Gros-de-Vaud Double départ à Jorat-Menthue

Le syndic de Jorat-Menthue, Patrick Keller, et la municipale Lyvia Schertenleib ont présenté leur démission, respectivement au 30 août et au 30 juin prochain. Le premier pour cause de surcharge professionnelle, la seconde pour faciliter le maintien d'un représentant de Montaubion-Chardonnay à l'Exécutif de la commune fusionnée l'an prochain. Le dépôt des listes est ouvert jusqu'au 4 mai à midi et le scrutin aura lieu le 14 juin. Patrick Keller reste président de l'Association de la Région Gros-de-Vaud jusqu'à la fin de la législature. S.MR

Renens Election pour remplacer un UDC

Le 14 juin prochain, les habitants de Renens devront élire une personne à la Municipalité (Exécutif), en remplacement du démissionnaire Jean-Pierre Rouyet (POP-Fourmi rouge). Cette élection en cours de législature servira aussi à choisir une personne pour prendre place d'un membre UDC qui démissionne du Conseil communal (Législatif) parce qu'il a été élu à la législature précédente. Des six parrains électoraux figurant sur la liste lors des dernières élections communales pour ce candidat, il n'en restait plus que cinq qui sont encore domiciliés à Renens. J.DU.

PUBLICITÉ

Geneux Dancet
TOITURES - ETANCHEITE

1854

Pully Le nouveau bateau du Club Nautique s'appelle «Téthys»



2



1. Samedi, le bateau d'entraînement des juniors du club a été baptisé par Neptune, Kinet Haedeger, en personne.
2. Regina Henrich (à gauche) et Anouck Furrer (à droite)
3. De gauche à droite: Dietrich Graser, Joanne, 4 ans et de Frédéric Guex.

Photos Christian I